

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 23 janvier 2012*

*L'an deux mille douze et le vingt-trois janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr **Pierre MAURIN**.*

*Date de convocation : le 16 janvier 2012.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 14 votants : 14*

*Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

**Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER – AUZAS – HILAIRE – JOLLIVET – VOLLE – VERNET – CORNET – BOUAZZA – BEUGNET – SALA – FIALON.**

**Absents : M. DELAUZUN**

*Mme SALA a été élue secrétaire.*

**Objet : Création d'un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

Au cours de cette séance, le Maire propose de créer un poste d'Agent des Services Techniques et d'Agent Scolaire pour une durée de 6 mois à temps non-complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

- Décide de créer un poste d'Agent des Services Techniques et d'Agent Scolaire dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois.

.../...

- Précise que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine.
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Charge son Maire de procéder au recrutement de l'agent.
- Autorise le Maire à signer la convention avec la Mission Locale et les services de l'État ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 23 janvier 2012.